

## COTISATIONS 2020

Cas général : pour les entreprises individuelles, sociétés et autres groupements assimilés

Cotisation annuelle H.T.	:	207,00 Euros
TVA à 20,00 %	:	41,40 Euros
<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>	<b>:</b>	<b>248,40 Euros</b>

Cotisation annuelle réduite pour les entreprises adhérant au cours de leur première année d'activité

Cotisation annuelle H.T.	:	100,00 Euros
TVA à 20,00 %	:	20,00 Euros
<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>	<b>:</b>	<b>120,00 Euros</b>

Cotisation annuelle réduite pour les adhérents relevant du régime micro-entreprise ou du régime de l'auto-entreprise

Cotisation annuelle H.T.	:	15,00 Euros
TVA à 20,00 %	:	3,00 Euros
<b>MONTANT TOTAL T.T.C.</b>	<b>:</b>	<b>18,00 Euros</b>

### Remarque :

La cotisation annuelle est due en totalité, quelle que soit la date d'adhésion (pas de proratisation possible selon les textes régissant les organismes de gestion agréés).